

o.718.2 U'ch - GU/hm
o.715.1

Berne, le 7 mars 1978

Dollar - franc suisse
(complément à la note
du 12 janvier 1978)

N o t e d e d o s s i e r

1. Depuis le début de l'année, les organes exécutifs de diverses institutions internationales qui sont établies à Genève et dont les budgets sont libellés en dollars, se sont penchés avec anxiété sur les pertes financières dues à la dépréciation constante de la devise américaine. Dans certains cas, précisés ci-dessous, quelques délégués ont même proposé un transfert du siège de l'organisation dans un autre pays. De telles initiatives, qui stimulent les tendances à la décentralisation, sont évidemment de nature à rendre plus difficile la défense du rôle international de Genève.

2. Les organisations internationales dans lesquelles le problème a été abordé à ce jour appartiennent tant au type "intergouvernemental ou assimilé" (OMS, OIT, PNUD, UNITAR et IATA) qu'au type "non gouvernemental" (Fédération luthérienne mondiale et Conseil oecuménique des églises). Il est à prévoir que dans les mois à venir d'autres organisations l'aborderont à leur tour.

3. L'importance des pertes subies par ces organisations du fait des variations des taux de change dépend du montant de leurs budgets respectifs et du taux de change retenu dans l'élaboration de ceux-ci. C'est ainsi que la Fédération luthérienne mondiale évalue ses pertes à 400'000 dollars, et l'UNITAR à 25'000 dollars sur le budget 1978. Les pertes encourues par l'OMS, l'OIT et l'IATA sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Organis.	Taux retenu pour l'élaboration du budget	Taux retenu pour la révision du budget	Pertes estimées (en millions)		
			1977	1978	1979
OIM (1)	3.23 2.65	2.65 2.33	7.4 \$	5.4 \$	5.6 \$
OIT (2) (3)	2.51	2.00 (si 1,83)		20.6 \$ (30.1 \$)	
IATA (4)				4.0 Fr.s.	

- (1) Document du Comité exécutif EB61/5, du 16 novembre 1977
 (2) Déclaration du Contrôleur des finances de l'OIT, M. Denby, au Groupe de Genève (OIT), le 6 février 1978
 (3) Document du Conseil d'administration, GB. 205/12/29, page 11
 (4) Article de la Tribune de Genève, du 17 février 1978

La dépréciation du dollar s'étant poursuivie depuis la date à laquelle ces pertes ont été estimées, leur montant en sera d'autant augmenté.

4. La discussion sur le problème dollar-franc suisse a été relancée en novembre 1977 au sein de la Commission des finances de l'OIT, dans le cadre du plan d'urgence soumis par le Secrétariat pour pallier les difficultés financières consécutives au retrait des Etats-Unis de l'organisation. Elle s'est poursuivie au Comité exécutif de l'OIM, le 13 janvier 1978, lors d'un débat auquel la presse genevoise et, par la suite, la presse internationale ont donné un certain retentissement. Le Groupe de Genève (OIT) en a débattu à ses séances du 19 janvier, du 6 février et du 6 mars 1978. Enfin, le Conseil d'administration de l'OIT s'est également saisi de la question lors de sa récente session (20 février - 3 mars).

5. Des débats intervenus dans ces diverses enceintes il ressort un certain nombre d'idées générales, ainsi que diverses propositions de mesures pratiques destinées, en principe, à éliminer les pertes financières dues aux variations des taux de change :

(a) idées générales

Au cours de ces débats, notamment au Comité exécutif de l'OMS et au Conseil d'administration de l'OIT, les idées générales suivantes ont été émises : (1)

- de nombreux délégués insistèrent sur la gravité de la situation et sur la nécessité de trouver des solutions durables au problème des pertes financières;
- plusieurs délégués, de pays en développement plus particulièrement, soulignèrent que ces pays n'étaient pas responsables de telles pertes et qu'il incombait aux pays développés, notamment à l'Etat hôte, d'assumer leurs responsabilités à ce titre et de faire un geste en faveur de l'organisation.

La similitude des points de vue exprimés par les délégués de certains pays en développement avec les considérants des projets de résolution cubains soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies, de 1974 à 1977, mais toujours écartés par elle, est particulièrement frappante (voir, à l'Annexe I, les considérants du projet cubain de 1977).

(b) mesures proposées

Les Secrétariats des organisations concernées ont tenté, dans un premier temps, de couvrir ces pertes financières par un effort accru d'économies sur leurs budgets administratif (compression du personnel) et opérationnel (réduction des programmes). Ces mesures étant insuffisantes pour couvrir la totalité des pertes, certains délégués ont avancé diverses suggestions de mesures complémentaires, reproduites avec leurs auteurs dans le tableau ci dessous :

(1) Les membres du Comité exécutif de l'OMS sont désignés à titre personnel et, dès lors, les opinions qu'ils expriment ne sont pas nécessairement celles de leurs gouvernements.

Propositions	Formulées par ... (enceinte)
<p>1. Maintenir le budget en dollars, et couvrir les pertes</p> <ul style="list-style-type: none"> - par contribution spéciale de tous les Etats membres au prorata de leurs quotes-parts - par contribution proportionnellement plus importante de la part de l'Etat hôte 	<p>Pays occidentaux en général (GG), RFA et RU notamment (OIT)</p> <p>Cuba (OIT) se référant au projet cubain de 1977 (ONU)</p>
<p>2. Unité de compte basée sur un panier de monnaies</p>	<p>Proposition rappelée par le Directeur général de l'OMS</p>
<p>3. Budget et contributions en plusieurs monnaies, notamment en dollars et en francs suisses</p>	<p>Italie (propos tenus à M. Meroni)</p>
<p>4. Budget et contributions en francs suisses exclusivement</p>	<p>Proposition rappelée par le Directeur général de l'OMS</p>
<p>5. Budget en dollars et contributions en dollars et en francs suisses ("split budget")</p>	<p>Proposition du Secrétaire général de l'OIT (*), soutenue par l'Iran et par les porte-paroles des groupes travailleur et employeur</p>
<p>6. Taux de change garanti par pays hôte (franc OI)</p>	<p>Portugal (OMS), projet cubain 1976 (ONU)</p>
<p>7. Accords de stabilisation monétaire à conclure entre OI, FMI et pays hôte</p>	<p>Mexique (OMS, OIT)</p>
<p>8. Effectuer les achats (matériel et médicaments) ailleurs qu'en Suisse</p>	<p>Grèce (OMS)</p>
<p>9. Transfert du siège dans un autre pays</p>	<p>Libye, Yougoslavie, Tchécoslovaquie et Portugal (OMS), Mexique (OIT)</p>

(*) Au point 9 du document GB.205/PFA/11/15 : "Une autre formule ... consisterait, tout en maintenant le budget lui-même en dollars, à fixer la contribution des Etats Membres en partie en dollars et en partie en francs suisse dans des proportions appropriées, le montant en francs suisses étant calculé au taux de change du budget. Avec cette formule, l'OIT obtiendrait, pour autant que l'on puisse le calculer, les crédits exacts dont elle a besoin pour faire face aux dépenses approuvées. De la sorte, ni l'OIT ni les Etats Membres n'enregistreraient de gains ni de pertes."

ad propositions 3, 4 et 5 : Les représentants du Secrétariat de l'OMS, rappelant la position très ferme de la Suisse exposée dans l'Aide-mémoire de 1974, se sont déclarés peu enclins à suivre ces propositions. Quant au Directeur général de l'OIT, il a affirmé en séance du Conseil d'administration, sans cependant avoir consulté les autorités suisses au préalable, que celles-ci ne feraient pas obstacle à l'introduction du "split budget" (affirmation qui a dû être démentie par notre Mission à Genève); les délégués qui ont apporté leur soutien à cette solution ont reconnu toutefois qu'il conviendrait d'obtenir l'assentiment des autorités suisses.

ad proposition 9 : Selon la Tribune de Genève du 31 janvier 1978, l'Inde, l'Iran et le Canada se seraient officieusement portés candidats pour accueillir le siège de l'OMS. L'IATA, pour sa part, envisagerait le transfert éventuel de son secrétariat à Miami. Quant au siège de l'UNITAR à New York, il étudierait, selon ce que nous a rapporté notre Mission à Genève, l'opportunité d'une réduction des activités de son bureau genevois, voire d'une suppression pure et simple de celui-ci.

6. Le problème des pertes financières dues aux variations des taux de change sera certainement débattu lors des Conférences de l'OMS (du 8 au 26 mai) et de l'OIT (du 7 au 23 juin). Dans cette perspective, le Groupe de Genève a décidé d'en débattre à sa séance des 2 et 3 mai, au niveau consultatif, en vue de parvenir à une position commune.

7. Pour autant que l'on puisse, à ce stade, donner une première appréciation de la constellation politique susceptible d'apparaître dans ce contexte, il faut s'attendre à une opposition comparable à celle qui s'est manifestée, régulièrement, lors des débats en Assemblée générale de l'ONU sur les divers projets de résolution cubains. Cette constellation politique a été mise en évidence lors d'un vote par appel nominal intervenu en 1975 sur le projet de résolution cubain du 18 novembre 1975 (voir, à l'Annexe II, les résultats du vote de 1975).

- 6 -

Les partisans du statu quo sont les pays occidentaux et ceux qui leur sont proches; les pays de l'Est ainsi que certains pays en développement (socialistes ou ardents défenseurs d'une décentralisation) soutiennent - et soutiendront probablement - toutes mesures venant à charge des pays développés. Au cours du débat qui s'est déroulé en 1976 sur le projet cubain soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies, notre observateur fut autorisé à prendre la parole pour exposer le point de vue de la Suisse. Il convient de se rapporter à cette déclaration (Annexe III) dont le texte devrait être complété par une référence aux mesures récentes prises par le Conseil fédéral pour alléger les pressions auxquelles le franc suisse est actuellement soumis.



F. Gruber